Questionnaire RGPD

1. Que signifie l’abréviation RGPD ?

- Règlement Général sur la protection des Données

2. Expliquer le plus complètement possible à qui s’adresse et s’applique le RGPD ?

- Toute organisation qui traite des Données Personnelles de résidents de l’UE.

3. Dans le RGPD, en quoi le « Champ d’application territorial » a-t-il une influence en suisse ?

- Oui du moment que l’organisation traite des données personnelles de résidents de l’UE

4. Citer les principaux droits des personnes décrit dans le RGPD

- Droit d'accès : les personnes peuvent demander l'accès à leurs données.

- Droit de rectification : les personnes peuvent demander la correction des données inexactes.

- Droit à l'effacement (droit à l'oubli) : possibilité de demander la suppression des données.

- Droit à la portabilité des données : transfert des données d'un fournisseur à un autre.

- Droit à la limitation du traitement : restreindre le traitement de leurs données.

- Droit d’opposition : possibilité de s'opposer au traitement des données, notamment à des fins de marketing.

5. Que signifie le « ciblage » au sens du RGPD ?

- Toute action qui sert à observer le comportement ou les préférences d’un individu (cookies)

6. Quels sont les obligations que les entreprises suisses doivent remplir afin d’être en conformité avec le RGPD ?

- Informer clairement les utilisateurs sur la collecte et l’utilisation de leurs données personnelles.

- Obtenir le consentement explicite pour le traitement des données, notamment pour le suivi et le marketing.

- Assurer la sécurité des données personnelles traitées.

- Mettre en place un délégué à la protection des données (DPD) si nécessaire.

- Signaler toute violation de données aux autorités et aux personnes concernées dans les délais impartis.

- Garantir les droits des utilisateurs (accès, rectification, effacement, etc.)

7. Dans quel délai le RGPD prévoit-il qu’une information soit transmise aux personnes concernées en cas de violation d’un système de traitement des données ?

- 72 heures, si les données leaks sont considérées comme « importante »

8. Quelles sont les sanctions prévues par le RGPD ?

- Jusqu’à 20 millions ou 4% du chiffre d’affaires de l’organisation

9. « Je suis une manufacture de haute horlogerie basée à la Vallée de Joux (Vaud) qui vend des montres à des personnes domiciliées en France, Belgique, Portugal, Finlande, Grèce et Suisse par le biais d’une boutique en ligne. »

Quels règlements/lois dois-je respecter ?

- La RGPD car des résidents de l’UE partage leurs données personnelles

- La LPD car l’entreprise est basée en Suisse

10. « Je suis un exploitant de site web (hébergé sur des serveurs basés en suisse) qui a recourt au webtracking pour suivre les activités des visiteurs afin observer leur comportement de navigation et ainsi tirer des conclusions quant aux intérêts, préférences ou habitudes des internautes de l’UE »

Quels règlements/lois dois-je respecter ?

- La RGPD car des résidents de l’UE partage leurs données personnelles

- La LPD car les serveurs sont basés en Suisse

11. « Je suis un hôtelier du val d’Hérens (VS) qui crée des profils de mes clients italiens, suédois, allemands et polonais afin de leur proposer des offres personnalisées pour d’autres séjours »

Quels règlements/lois dois-je respecter ?

- La RGPD car des résidents de l’UE partage leurs données personnelles

- La LPD car l’entreprise est basée en Suisse